

Lettre d'informations – Février 2025
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

A la Une !

INSTITUT SCIENTIS renouvelle son certificat QUALIOPi pour une nouvelle période de 3 ans.



INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes les formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

Les formations et webinaires diffusés en direct en 2025 :

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) (4h30)

Jeudi 06 mars, Formation à distance, replay ultérieur

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement :
décryptage et cas pratiques](#) (1h30)

Mardi 11 mars, webinaire, replay ultérieur

[Règlementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

Mardi 08 avril, webinaire, replay ultérieur

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Mardi 17 juin, webinaire, replay ultérieur

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

Mardi 16 septembre et Jeudi 18 septembre, formation à distance ou en présentiel, replay ultérieur

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

Mardi 08 octobre, webinaire, replay ultérieur

[Formations 2025](#) / [Webinaires 2025](#)

[Nous contacter](#)

Cosmétiques

Les dernières opinions préliminaires du SCCS soumis à commentaires :

[Scientific advice – children’s exposure to Methyl salicylate \(methyl 2-hydroxybenzoate\) - Revision of SCCS/1654/23](#)

SCCS/1676/25 - 17 January 2025

Date limite pour commentaires : 17 février 2025

[Salicylic Acid \(CAS No. 69-72-7, EC No. 200-712-3\) - Children's exposure](#)

SCCS/1675/25 - 10 January 2025

Date limite pour commentaires : 10 mars 2025

[Butylparaben \(CAS No. 94-26-8, EC No. 202-318-7\) - Children's exposure](#)

SCCS/1674/25 - 10 January 2025

Date limite pour commentaires : 10 mars 2025

La dernière opinion finale publiée par le CSSC :

[Scientific Advice on HC Red No. 18 \(Colipa No. B124\) \(CAS No. 1444596-49-9\) - Submission II](#)

SCCS/1673/24 - 22 January 2025

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation**

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

*Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-
Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -
Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification-
Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.*

Biocides - Mélanges dangereux

[Documents relatifs au Règlement n°528/2012 sur les produits biocides sur le site de l'ECHA](#)

L'ECHA rassemble dans un tableau Excel les différents documents pertinents relatifs au règlement sur les produits biocides et à ses procédures.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révissez avant le Congrès Biocides](#)

Webinaire (1h)

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

*Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages-
Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative*

[Grouping of chemicals for safety assessment: the importance of toxicokinetic properties of salicylate esters](#)

Un article récent d'Abdulkarim et al., 2024 souligne l'importance d'utiliser les données toxicocinétiques dans le regroupement des esters de salicylates, qui finissent par être transformés en un métabolite commun, l'acide salicylique, un toxique connu pour la reproduction.

Les auteurs ont étudié les données sur l'absorption cutanée et le métabolisme d'environ 41 salicylates à l'aide d'essais *in vitro* et de modèles *in silico*, pour les regrouper en fonction de leur potentiel d'exposition systémique sous forme d'acide salicylique. Leur analyse appuie sur l'importance de prendre en compte des paramètres supplémentaires (tels que l'ADME) pour l'évaluation du regroupement, plutôt que de s'appuyer uniquement sur les caractéristiques structurales.

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)

(1h): **Webinaire en replay**

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

[L'immunité humorale de la peau, façonnée par le microbiote, et son potentiel pour le développement d'approches vaccinales novatrices](#)

Des scientifiques viennent de faire deux découvertes majeures autour d'une bactérie inoffensive, *Staphylococcus epidermidis*, présente sur notre peau. Une première étude identifie la peau comme un compartiment capable de développer des réponses d'anticorps hautement protectrices à l'égard des microorganismes colonisant la peau, en l'absence d'inflammation ou de contribution des ganglions lymphatiques. Une seconde étude concerne la mise au point d'un vaccin topique qui peut être appliqué directement sur la peau, sans nécessiter d'aiguille ni de réaction inflammatoire.

[Le calendrier vaccinal 2025](#)

Le Conseil supérieur d'hygiène publique publie chaque année un calendrier officiel des vaccinations. Il précise les vaccinations à pratiquer et les âges auxquels les différentes injections (primo-injection et rappels) doivent être faites.

Examen systématique des normes

La Commission de Normalisation Antiseptiques et désinfectants chimiques (AFNOR/T72Q) demande de donner régulièrement des avis sur l'avenir des normes.

Au mois de janvier il s'agissait notamment des normes suivantes :

[NF EN 1276](#) - Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité bactéricide des antiseptiques et des désinfectants chimiques utilisés dans le domaine de l'agro-alimentaire, dans l'industrie, dans les domaines domestiques et en collectivité - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 1)

[NF EN 1650](#) - Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité fongicide ou levuricide des antiseptiques et des désinfectants chimiques utilisés dans le domaine de l'agro-alimentaire, dans l'industrie, dans les domaines domestiques et en collectivité - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 1)

Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

Environnement

[Revue des données scientifiques et méthodologiques du concept d'usage essentiel, avec comme cas d'étude les PFAS](#)

Ce rapport examine le concept d'usage essentiel (CUE) dans le cadre de la gestion des risques des produits chimiques, en se concentrant spécifiquement sur les PFAS (substances per- et polyfluoroalkyles). Il présente le contexte réglementaire actuel, les actions en cours au sein de l'Union Européenne et en France, ainsi qu'une analyse des données scientifiques et méthodologiques relatives à ce concept des « usages essentiels » ou « utilisations essentielles ». Le rapport discute également des étapes de mise en œuvre de ce concept proposé par la Commission Européenne, avec une application illustrative aux usages des PFAS. Le CUE a été, dès 1987, à la base du protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone stratosphérique, bien que la littérature le concernant spécifiquement soit assez restreinte et récente.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30)

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Formulation-R&D

Niacinamide : un ingrédient polyvalent

Présentation et propriétés de l'ingrédient

Le niacinamide, une forme de vitamine B3, agit principalement en augmentant les propriétés antioxydantes de la peau grâce à sa capacité à réduire le ratio NADP⁺/NADPH (couple rédox¹ présent dans toutes les cellules vivantes).

Il peut également réduire la perte d'eau transépidermique en stimulant la production de lipides et de céramides mais aussi améliorer l'élasticité cutanée en augmentant la production de collagène et avoir un effet éclaircissant sur les tâches de vieillesse en réduisant le transfert de pigments des mélanocytes aux kératinocytes.

Formulation :

Pour être efficace, le niacinamide doit être utilisé dans des formules sans rinçage à un pH optimal de 6. En effet, il s'agit d'une substance hydrosoluble qui serait donc éliminée lors du rinçage dans le cas d'une utilisation dans un produit rincé. Les concentrations efficaces varient de 2 à 5% en fonction des propriétés recherchées.

¹ Un couple rédox est composé d'un oxydant et de son réducteur conjugué. La balance entre ces deux composés est essentielle pour de nombreuses fonctions cellulaires, telles que la protection contre le stress oxydatif.

Pour plus d'informations :

- [Mechanistic Insights into the Multiple Functions of Niacinamide: Therapeutic Implications and Cosmeceutical Applications in Functional Skincare Products](#)
- [Mechanistic Basis and Clinical Evidence for the Applications of Nicotinamide \(Niacinamide\) to Control Skin Aging and Pigmentation](#)

Pour en savoir plus ?

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Formations & Webinaires

Webinaires [2025](#) / Formations [2025](#)

Cosmétiques

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation à distance ou en présentiel** Mardi 16 septembre et Jeudi 18 septembre, replay ultérieur

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) Mardi 11 mars, replay ultérieur

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) Replay

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30) Mardi 11 février, replay ultérieur

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h) Mardi 08 octobre, replay ultérieur

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30) Mardi 08 avril, replay ultérieur

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30) Mardi 17 juin, replay ultérieur

Biocides-détergents-virologie

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) **Formation à distance ou en présentiel**

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) Mardi 11 mars, replay ultérieur

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) (4h30) Jeudi 06 mars **Formation à distance**, replay ultérieur

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 20/01.

Droit des marques

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, cabinet spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, en particulier droit des marques, lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale ou parasitaire.



La société PLASTICOS FACA, l'un des leaders en matière de pots haut de gamme dans les cosmétiques, a fourni à la société FILORGA un pot « T 65 » pour le conditionnement de soins visage, pendant plusieurs années.

Considérant que FILORGA exploitait un emballage similaire au « T 65 » après la fin de leur collaboration, PLASTICOS FACA l'a assignée en référé pour contrefaçon de ses droits d'auteur, concurrence déloyale et parasitaire.

La Cour rejette les demandes.

Droit d'auteur

- ☞ La société PLASTICOS FACÀ revendiquait l'originalité de son emballage en soulignant notamment sa forme cubique allongée, sa partie inférieure transparente, son couvercle opaque, des effets de luminosité et certains autres détails d'exécution.
- ☞ Si les caractéristiques du pot sont décrites avec précision, la Cour observe que le créateur n'a jamais explicité en quoi il reflétait précisément l'empreinte de sa personnalité.
- ☞ Des contenants antérieurs, comportant des caractéristiques similaires à celles revendiquées, sont versés aux débats.
- ☞ Le pot « T 65 », s'il témoigne d'un indéniable savoir-faire, ne présente donc pas, avec l'évidence requise en référé, une physionomie propre et n'apparaît pas susceptible de protection par le droit d'auteur.
- ☞ L'existence d'un trouble manifestement illicite n'est pas démontrée, pas plus que l'urgence alléguée, laquelle s'apprécie à la date à laquelle la juridiction statue.

Concurrence déloyale/parasitaire

- ☞ Aucun risque de confusion dans l'esprit du public n'est établi.
- ☞ Si la réalisation du pot « T 65 » a nécessité du travail et que son design présente des qualités techniques et esthétiques, rien ne démontre qu'il constitue une valeur économique individualisée.
- ☞ Le pot a pu acquérir une forte identité grâce aux publicités FILORGA. Toutefois, PLASTICOS FACÀ ne peut se prévaloir des investissements réalisés par sa cliente, ce d'autant plus que le pot n'apparaît que partiellement, avec la mention de la marque FILORGA.
- ☞ Le pot est relativement commun et est largement utilisé dans le secteur des cosmétiques.
- ☞ Le trouble illicite n'est pas établi avec l'évidence requise en référé.

L'œil de BA : Cette décision de 2023 n'écarte pas, par principe, la possibilité d'introduire un référé en droit d'auteur, contrairement à la position surprenante récemment adoptée par le Tribunal de Justice de Paris, dans une ordonnance du 8 janv. 2025. De l'espoir, donc, pour considérer que le référé conserve (heureusement selon nous) toute sa place en la matière et que le Juge peut parfaitement rechercher si l'originalité lui paraît établie avec l'évidence requise à ce stade.

Pour toute information supplémentaire : <https://benoel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

En savoir plus ?

Suivez en replay le webinaire [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

FAQ du mois

Produits cosmétiques

Faut-il mettre à jour obligatoirement le rapport sur la sécurité cosmétique d'un produit lors d'un changement de fournisseur d'une matière première ?

Tout changement doit être transmis à l'évaluateur de la sécurité afin qu'il puisse vérifier l'équivalence des matières premières, notamment au niveau de la composition qualitative-quantitative mais aussi au niveau des impuretés.

Après étude il pourra ou non établir un raisonnement d'équivalence et mettra à jour le rapport si nécessaire.

Pour plusieurs produits issus de la même formule, un dossier d'informations produit (DIP) commun à toutes les fonctions peut-il être envisagé ou faut-il prévoir un DIP par produit ?

Chaque produit cosmétique doit être associé à un DIP. Néanmoins il est possible de regrouper les fonctions dans un DIP commun en s'assurant de la lisibilité du dossier.

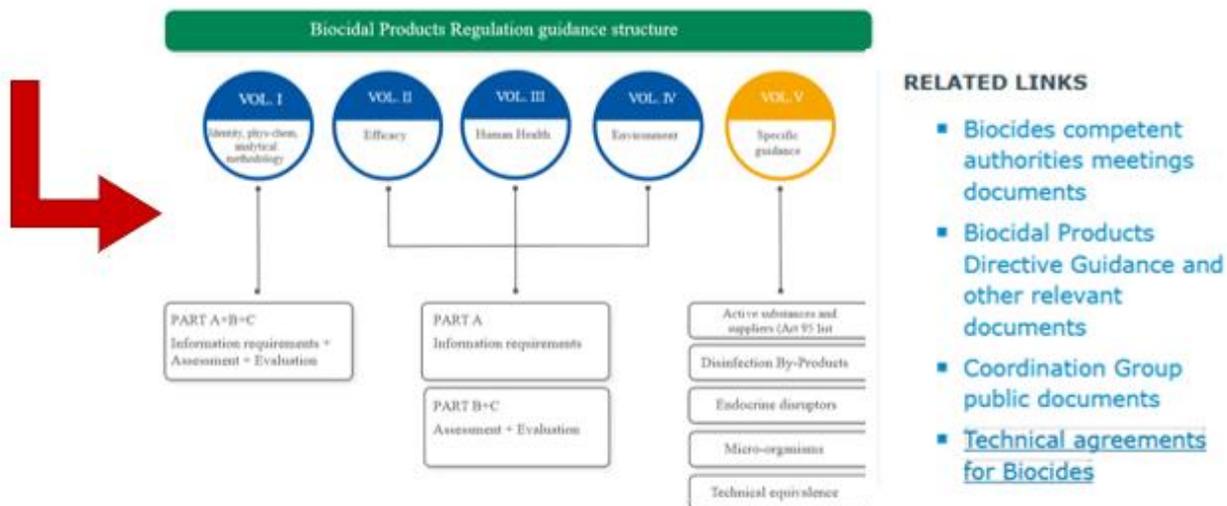
En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques \(1h30\) replay](#)

Produits biocides

Où trouver les informations dans les différents documents de l'ECHA ?

The screenshot shows the ECHA website interface. The top navigation bar includes 'LÉGISLATION', 'CONSULTATIONS', 'INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES', and 'DOCUMENTS ET INFORMATIONS D'APPUI'. The 'DOCUMENTS ET INFORMATIONS D'APPUI' section is expanded, showing a list of documents. The 'RPB' (Regulation on Biocidal Products) document is highlighted with a red box. Other documents listed include REACH, CLP, and PIC.



En savoir plus ?

[Notification PCN : à la découverte du portail européen \(1h30\) replay](#)

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS

<https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html>

Comment évaluer la sécurité des ingrédients cosmétiques innovants ?

La réglementation cosmétique exige que les produits cosmétiques soient sûrs pour la santé humaine dans des conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. Avant de mettre un produit sur le marché, une évaluation de la sécurité doit être réalisée et signée un évaluateur de la sécurité. Pour ce, un faisceau de données doit être étudié. Une Valeur Toxicologique de Référence, généralement issue d'une étude animale, doit être notamment déterminée pour chaque substance identifiée dans le but de calculer sa marge de sécurité. L'expérimentation animale sur les ingrédients et produits finis cosmétiques étant interdite depuis de nombreuses années, comment évaluer la sécurité des ingrédients cosmétiques innovants ?

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de notre dernier article !

Rencontrez-nous !

En 2025, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

COSMETAGORA	14 et 15 janvier - Paris
PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins)	28 et 29 janvier - Paris
Salon bien être - médecine douce	Du 30 janvier au 03 février - Paris et Lyon
Business Meetings @ JEC WORLD 2025	Du 04 au 06 mars - Villepinte
Salon de Podologie	07 et 08 mars - Paris
Cosmoprof	Du 20 au 23 mars – Bologne (Italie)
Congrès règlementaire COSMED	26 et 27 mars - Paris
ContaminExpo	Du 25 au 27 mars - Paris
Europropre	Du 25 au 27 mars - Paris
Congrès Détergence, Règlementation & Environnement	1 ^{er} et 2 avril - Paris
Congrès In-cosmetics	Du 8 au 10 avril – Amsterdam (Pays-Bas)
Congrès International d'Esthétique & Spa	14 avril - Paris
Santexpo	Du 20 au 22 mai - Paris
Congrès SF2H (Hygiène hospitalière)	Du 4 au 6 juin - Marseille
SALON I FEEL GOOD	Du 6 au 8 juin - Paris
Make-up Paris	18 et 19 juin - Paris
Congrès Environment & Safety	1 ^{er} juillet - Le Vaudreuil
Luxe pack Edition spéciale	1 ^{er} et 2 juillet - Paris
Congrès de la Société française de microbiologie	Bordeaux, du 24 au 26 septembre
Congrès biocide	30 septembre et 1 ^{er} octobre - Lyon
Cosmopet	2 et 3 octobre- Saint-Germain-en-Laye
Cosmetic 360	15 et 16 octobre - Paris
Congrès Parfums et Cosmétiques	19 et 20 novembre - Chartres
Salon Natexpo	Du 30 novembre au 2 décembre - Paris
Congrès de la Société Française de Toxicologie	11 et 12 décembre - Paris

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.

Règlementation



Formation



Formulation



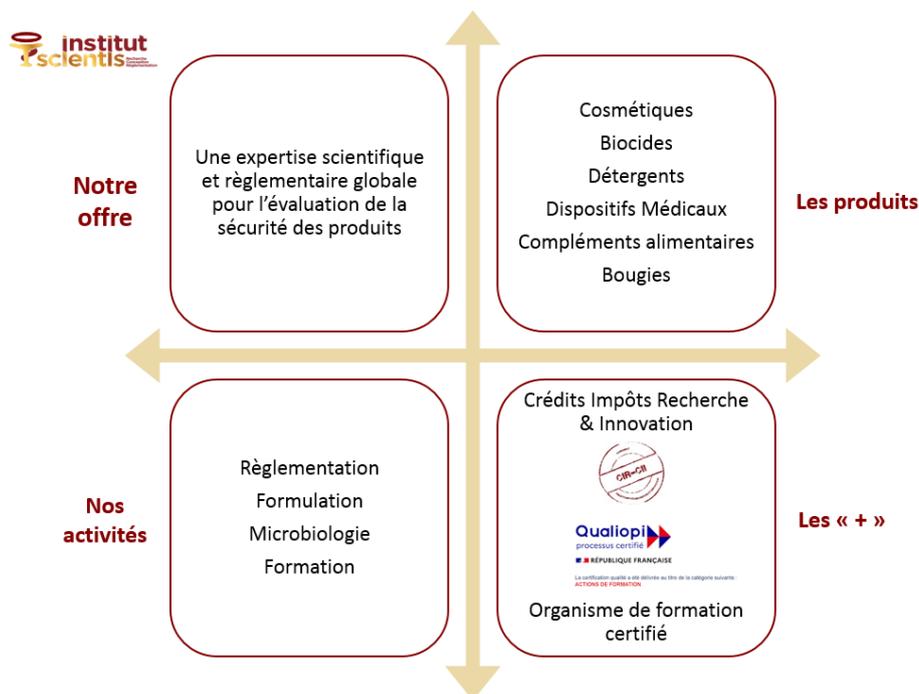
INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

Brochure Institut Scientis



© 2025 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.